

RAPPORT N° 04/5-09  
au Conseil Municipal

OBJET

**CREATION D'ABRIS EN CHARPENTE METALLIQUE  
ET COUVERTURE BAC ACIER SUR TREIZE SITES SCOLAIRES  
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE AVEC PFB**

Par Délibération n° 04/2-10 du 7 mai 2004, vous m'avez autorisé à passer un marché de travaux pour la création d'abris en charpente métallique et couverture bac acier sur treize sites scolaires.

Pendant l'exécution des travaux de dépose de la couverture sur les salles de classe de l'ECOLE MATERNELLE DE CHAMP-FLEURI, il a été constaté un défaut de stabilité structurelle du bâtiment non visible lors de la phase d'étude (absence de chaînage, et défaut de liaison entre la maçonnerie et la charpente). L'entreprise devra donc réaliser des portiques métalliques pour assurer la stabilité de la toiture.

Par ailleurs, entre les phases d'étude et de réalisation des travaux, une rampe d'accès pour personnes handicapées a été réalisée à l'ECOLE DAMASE LEGROS. Un prolongement du auvent devra être réalisé pour assurer la couverture de cette rampe par temps de pluie.


La réalisation de ces travaux entraîne une augmentation du montant du marché (Lot n° 2) passé avec PFB de 21 482,95 € HT (ce qui ramène le montant du marché à 157 898,98 € HT au lieu de 136 416,03 € HT).

Lors de sa réunion du 10 novembre 2004, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à la passation de l'Avenant n° 1 y afférent.

En conséquence, je vous demande :

- 1° de prendre acte de l'augmentation du montant du marché (Lot n° 2) ;
- 2° de m'autoriser à signer l'Avenant n° 1 correspondant avec PFB.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 04/5-09  
au Conseil Municipal  
en séance du vendredi 12 novembre 2004

**OBJET**

**CREATION D'ABRIS EN CHARPENTE METALLIQUE  
ET COUVERTURE BAC ACIER SUR TREIZE SITES SCOLAIRES**

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE AVEC PFB**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 04/2-10 du Conseil Municipal en séance du 7 mai 2004 ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 novembre 2004 ;

Considérant les crédits imputés au Budget principal 2004 sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 04/5-09 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Serge HOARAU, 7ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Ecole et Restauration Municipale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Prend acte de l'augmentation de 21 482,95 € HT du Lot n° 2 des travaux de création d'abris en charpente métallique et couverture bac acier sur treize sites scolaires, ce qui ramène le montant du marché passé avec PFB de 136 416,03 € HT à 157 898,98 € HT.

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à signer l'Avenant n° 1 correspondant.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **19 NOV. 2004**



René-Paul VICTORIA

# CREATION D'ABRIS EN CHARPENTE METALLIQUE A COUVERTURE BAC ACIER SUR TREIZE SITES SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

**LOT N° 2**

**AVENANT N° 1**

**Maître de l'ouvrage**  
**Maître d'œuvre**  
**Entreprise titulaire**

**Commune de Saint-Denis**  
**Aïaïn Euphrasie**  
**SARL PFB**

	HT	TTC
Montant initial du marché	136 416,03 €	148 011,39 €
Montant de l'avenant n° 1	21 482,95 €	23 309,00 €
Nouveau montant du marché	<b>157 898,98 €</b>	<b>171 320,39 €</b>
Ecart entre montant initial et nouveau montant	+15,74 %	+15,74 %

## Article 1 OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant au marché concerne les travaux supplémentaires à réaliser sur les écoles maternelles Damase Legros et Champ-Fleuri.

### Ecole maternelle Damase Legros

- Entre les phases d'étude et de réalisation des travaux prévus au présent marché, une rampe d'accès pour personnes handicapées a été réalisée à l'école Damase Legros. Le prolongement d'un auvent est proposé afin d'assurer la couverture de cette rampe par temps de pluie. La réalisation des travaux engendre la création de prestations supplémentaires et la modification de l'estimation pour l'école concernée.

### Ecole maternelle Champ-Fleuri

- Pendant l'exécution des travaux de dépose de la couverture sur les salles de classe de l'école maternelle de Champ-Fleuri, il est constaté un défaut de stabilité structurelle de la charpente, non visible lors de la phase d'étude (absence de chaînage, défaut de liaison entre maçonnerie et charpente). Afin d'y remédier, une solution technique, adaptée à la nouvelle situation est retenue. La réalisation des travaux engendre la création de prestations supplémentaires et la modification de l'estimation pour l'école concernée.

**Nota :** Afin de causer le moins de gêne possible au bon fonctionnement de l'école Champ-Fleuri, les travaux prévus au marché initial étaient programmés pendant les vacances scolaires du mois d'octobre. L'objectif était de livrer les travaux pour la rentrée. Les aléas n'ont malheureusement pas permis d'atteindre cet objectif. Compte tenu de l'exposition aux intempéries des ouvrages existants (couverture déposée), les travaux du présent avenant apparaissent comme urgents.

**Article 2      MONTANT DE L'AVENANT**

**Ecole maternelle Damase Legros**

Désignation	U	Quantité	Prix Unitaires	TOTAL
Prolongement d'un auvent : réalisation de consoles en tubes métalliques galvanisés, fourniture et pose de pannes en tubes métalliques galvanisés, fourniture et pose d'une couverture en tôle ondulée prélaquée 2 faces 75/100	ml	3,78	285,00	1 077,30
<b>Etat de la plus-value HT</b>				<b>1 077,30 €</b>

Estimation des travaux du marché initial pour l'école Damase Legros : 13 139,69 € HT.

Coût des travaux supplémentaires : 1077,30 € HT.

Nouvelle estimation : 14 216,99 € HT, soit une augmentation de + 8,1 %.

**Ecole maternelle Champ-Fleuri**

Désignation	U	Quantité	Prix Unitaires	TOTAL
Réalisation de massifs en béton, y compris fouilles, ferrailage, bétonnage et reprise des ouvrages existants	U	10	700,00	7 000,00
Réalisation de portiques métalliques en IPE, dimensions suivant PEO.	U	5	1 932,13	9 660,65
Protection de poteaux	U	10	374,50	3 745,00
<b>Etat de la plus-value HT</b>				<b>20 405,65 €</b>

Estimation des travaux du marché initial pour l'école Champ-Fleuri : 35 391,07 € HT.

Coût des travaux supplémentaires : 20 405,65 € HT.

Nouvelle estimation : 55 796,72 € HT, soit une augmentation de + 57,65 %.

**Montant total de l'avenant  
relatif aux travaux supplémentaires sur les deux écoles :  
21 482,95 € HT, soit augmentation de 15,74% du montant initial du marché.**

**Article 3      CREATION DE NOUVEAUX PRIX**

Désignation	Unité	Prix unitaires
Portiques métalliques	U	1 932,13
Massifs en béton	U	700,00
Protection de poteaux	U	374,50

**Article 4      NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

	HT	TTC
Montant initial du marché	136 416,03 €	148 011,39 €
Montant de l'avenant n° 1	21 482,95 €	23 309,00 €
Nouveau montant du marché	<b>157 898,98 €</b>	<b>171 320,39 €</b>

**Article 5      AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ**

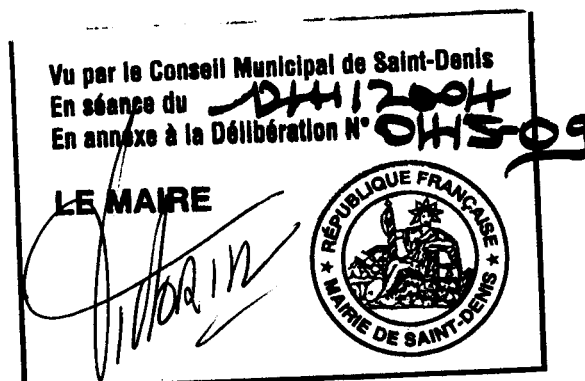
Le délai initial prévu au marché est prolongé de 2 semaines pour permettre la réalisation des travaux prévus par le présent avenant.

Le nouveau délai global du marché est désormais de **19 semaines**.

Fait à Saint-Denis,  
Le

Le Maître de l'ouvrage

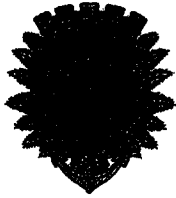
L'entreprise



## ANALYSE DES DEVIS

<b><u>Devis</u></b>	<b><u>du 12 juillet 2004</u></b>
<b><u>Objet</u></b>	Rallonge du auvent de l'école maternelle Damase Legros.
<b><u>Montant</u></b>	1 077,30 € HT.
<b><u>Origine</u></b>	Demande du maître d'ouvrage.
<b><u>Analyse</u></b>	Le prix unitaire est conforme à celui du marché de base et la quantité est cohérente avec la réalisation à effectuer.
<b><u>Avis du Maître d'œuvre</u></b>	favorable.
<b><u>Devis n° 003/2004</u></b>	<b><u>du 20 octobre 2004</u></b>
<b><u>Objet</u></b>	Consolider la structure de la charpente du bâtiment de l'école maternelle de Champ-Fleuri.
<b><u>Montant</u></b>	20 405,65 € HT.
<b><u>Origine</u></b>	Demande du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.
<b><u>Analyse</u></b>	<p>La réalisation des massifs béton implique la découpe du dallage existant, la fouille, la démolition, la reprise en sous-œuvre et la réfection des dallages.</p> <p>Pour la réalisation et la mise en place des portiques métalliques, l'entreprise devra assurer la protection du faux-plafond des salles de classe et prendre toutes les précautions nécessaires à la préservation de son intégrité.</p> <p>Compte tenu des éléments énoncés ci-dessus, l'estimation présentée est en rapport avec les prestations à exécuter.</p>
<b><u>Avis du maître d'œuvre</u></b>	favorable.

L'architecte



# RAPPORT DE LA C.A.O

**OBJET** : Création d'abris en charpente métalliques et couverture bac acier sur 13 sites scolaires  
 – Avenant n° 1 au marché de travaux.

Date de la réunion de la Commission : 10 novembre 2004

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président	x	
Mme LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre		x
M. PAYET J. Claude	Adjoint au Maire	Membre		x
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	x	
M. POYNIN J. Hugues	Conseiller municipal	Membre		x
M. FUMA Sudel	Conseiller municipal	Membre		x
M. MARGON		"	x	
M. ALBANY		"	x	

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M.	DDCCRF			x
M. SALANO	Receveur Municipal		x	

L'article 8 de la loi du 08 Février 1995 fait obligation à la collectivité de soumettre pour avis à la CAO tout avenant dont le montant entraîne une augmentation de plus de 5 % du montant du marché initial.

Après examen du projet d'avenant ci-annexé, la commission décide :

d'émettre un avis favorable à cet avenant, compte tenu de l'imprévisibilité du dépense de stabilité de la structure.

Montant de l'avenant : 21.482.95 € H.T, soit environ 16% du montant initial.

Par ailleurs, la Commission prend acte de l'urgence à réaliser ces travaux.

SAINT-DENIS, LE 10/11/04  
LE PRESIDENT

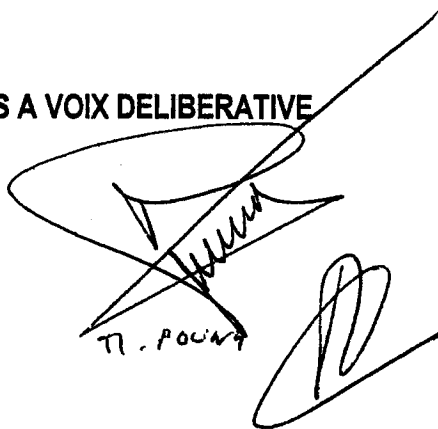


M. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE



M. TARDIEU



M. POURN



M. ALBAN

LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE



M. BRIAND





**CREATION D'ABRIS EN CHARPENTE METALLIQUE, COUVERTURE BACS  
ACIER DE TREIZE SITES SCOLAIRES DE LA VILLE DE SAINT-DENIS  
LOT N° 2**

**AVENANT N° 1**

**Maître de l'ouvrage :** Commune de Saint-Denis  
**Maître d'œuvre :** Alain Euphrasie  
**Entreprise titulaire :** SARL P.F.B.

	HT	TTC
Montant initial du marché :	136 416,03 €	148 011,39 €
Montant de l'avenant n° 1 :	21 482,95 €	23 309,00 €
Nouveau montant du marché :	<b>157 898,98 €</b>	<b>171 320,39 €</b>

16%

**Article 1 : OBJET DE L'AVENANT**

**Le présent avenant au marché de travaux a pour objet :**

- Le prolongement de auvent, la création de prestations supplémentaires et la modification du montant du marché sur l'école maternelle Damase-Legros.
- la réalisation de portiques métalliques, la création de prestations supplémentaires et la modification du montant du marché sur l'école maternelle Champ Fleuri.

**Article 2 : MODIFICATION DU PROJET**

- Entre la phase d'étude et la phase de réalisation des travaux prévus au présent marché, une rampe d'accès pour personnes handicapées a été réalisée à l'école Damase-Legros. L'entreprise réalise prolongement du auvent pour assurer la couverture de cette rampe par temps de pluie.
- Pendant l'exécution des travaux de dépose de la couverture sur les salles de classe de l'école maternelle de Champ Fleuri, il est constaté un défaut de stabilité structurelle du bâtiment non visible lors de la phase d'étude (absence de chaînage et défaut de liaison entre maçonnerie et charpente).  
L'entreprise réalise des portiques métalliques pour assurer la stabilité de la toiture.

**Article 3 : MONTANT DE L'AVENANT**

Désignation	U	Quantité	Prix Unitaires	TOTAL
Prolongement auvent : réalisation de consoles en tubes métalliques galvanisés, fourniture et pose de pannes en tubes métalliques galvanisés, fourniture et pose d'une couverture en tôle ondulée prélaquée 2 faces 75/100.	ml	3,78	285,00	1 077,30
<b>Etat de la plus-value HT</b>				<b>1 077,30 €</b>

*(Handwritten signatures and initials)*

Désignation	U	Quantité	Prix Unitaires	TOTAL
Réalisation de massifs béton, y compris fouilles, ferrailage, bétonnage et reprise des ouvrages existants.	U	10	700,00	7 000,00
Réalisation de portiques métalliques en IPE, dimensions suivant PEO.	U	5	1 932,13	9 660,65
Protection poteaux.	U	10	374,50	3 745,00
<b>Etat de la plus-value HT</b>				<b>20 405,65 €</b>
<b>PLUS-VALUE TOTALE HT</b>				<b>21 482,95 €</b>

**Article 4 : CREATION DE NOUVEAUX PRIX**

Désignation	Unité	Prix Unitaires
Portiques métalliques	U	1 932,13
Massifs béton	U	700,00
Protection poteaux	U	374,50

**Article 5 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

Montant initial du marché :	HT	TTC
Montant de l'avenant n° 1 :	136 416,03 €	148 011,39 €
Nouveau montant du marché :	21 482,95 €	23 309,00 €
	<b>157 898,98 €</b>	<b>171 320,39 €</b>

**Article 6 : AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ**

Le délai initial prévu au marché est prolongé de 2 semaines pour permettre la réalisation des travaux prévus par le présent avenant.  
Le nouveau délai global du marché est désormais de **19 semaines**.

Le Maître de l'ouvrage



Saint-Denis, le

L'entreprise

